



Rapport d'activités 2022

MEDIMMIGRANT

Asbl subsidiée par la Commission communautaire flamande
et la Commission communautaire commune



avec le soutien de





Rue Gaucheret 164, 1030 Bruxelles

Tél. : 02/274.14.33 ou 0800/14.960

Permanences téléphoniques : lundi, jeudi et vendredi de 10 h à 13 h, mardi de 14 h à 18 h.

info@medimmigrant.be - www.medimmigrant.be

BE79 0012 3896 4933 (Fortis)

BE18 5230 4839 2365 (Triodos)

L'année 2022 a été pour Medimmigrant une année pleine de défis, principalement dans deux domaines différents. Quelques mots à ce sujet.

La fin du mois de février 2022 a été marquée par le début de la guerre en Ukraine et par l'arrivée à Bruxelles d'un grand nombre de réfugiés de guerre. Un appel a été lancé auprès des gouvernements et de la population afin que des solutions d'accueil soient trouvées. Les examens médicaux nécessaires et le droit aux soins de santé ont été accordés à ces personnes sans problème majeur. Néanmoins, les demandes traitées par Medimmigrant pour des personnes d'origine ukrainienne ont représenté 8 % du total des demandes, toute nationalité confondue. Le besoin d'information était évident et Medimmigrant a répondu à ce besoin à travers ses permanences téléphoniques, l'envoi d'un flash info, le développement de son site Internet...

La réactivité du monde politique mérite d'être mise en exergue mais, en même temps, se pose la question de savoir pourquoi d'autres groupes, comme les demandeurs de protection internationale de Syrie, d'Afghanistan ou du Burundi, ont dû survivre dans des conditions de vie pénibles avec les problèmes de santé inévitables tels que la gale, la diphtérie, la tuberculose, la dépression... Medimmigrant a logiquement reçu aussi des questions sur l'accès aux soins de santé de ce groupe, cherché des solutions concrètes et évoqué cette problématique avec d'autres organisations.

En 2022, la Région bruxelloise a également publié son nouveau 'Plan Social Santé Intégré' dans lequel l'apport des 19 CPAS à travers les Contrats Locaux Social-Santé sera essentiel. La COCOM affiche une volonté d'apporter plus de cohérence dans l'approche des problèmes de bien-être et de santé à Bruxelles. Ce défi comprend également le transfert de notre subvention de la VGC à la COCOM, comme mentionné à la fin de ce rapport d'activités. Medimmigrant est plus que jamais un partenaire de la COCOM pour plus de bien-être et de santé en Région bruxelloise.

Entre-temps, Medimmigrant a continué à travailler en continu et avec une grande qualité sur ses tâches principales. Vous en trouverez un aperçu dans ce rapport. Nos remerciements vont à Veerle, Stéphanie et Katrijn qui ont réalisé ce travail et ce rapport. Nous remercions également Ellen, qui est venue nous aider pendant le congé de maternité de Katrijn.

Je voudrais finalement terminer par un mot d'espoir pour l'année à venir. Des personnes de différentes parties du monde partent à la recherche d'un avenir meilleur et se retrouvent souvent à Bruxelles dans une situation qui nous révolte. Il n'y a pas de solution simple, mais il y a des valeurs que nous défendons au sein de l'asbl Medimmigrant : le droit à une existence digne et à un traitement humain.

Louis Ferrant, Président.

AVANT-PROPOS	3
1. MEDIMMIGRANT	5
Missions et valeurs	5
Vision.....	6
Charte.....	7
2. LES TROIS AXES DE TRAVAIL DE MEDIMMIGRANT	9
Thématique 1 - Accès aux soins de santé	9
Thématique 2 - Venir, séjourner et repartir avec un problème médical	10
Thématique 3 - Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables.....	11
3. TRAVAIL STRUCTUREL	12
Formations et exposés	12
Contacts structurels	12
Travail politique	13
Groupes de travail / concertations	14
Communication – instruments de travail	15
4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT.....	18
Nombre de demandes.....	18
Moyens de contact.....	18
Qui sont les demandeurs ?.....	19
5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES ?.....	21
Type de demandes	21
Nombre de personnes concernées et lieu de séjour	26
Pays d’origine	28
Âge et sexe	30
Statut de séjour.....	31
Thématique médicale.....	31
Intervention du fonds médical.....	32
6. L’ASBL MEDIMMIGRANT	34
Soutien financier	34
Membres du personnel et du Conseil d’Administration.....	34

1. MEDIMMIGRANT

Medimmigrant informe et conseille les personnes en situation de séjour temporaire, ainsi que ceux qui interviennent en leur faveur, sur des questions liées à la santé. Elle leur propose également des médiations et, au besoin, les réoriente. Elle s'adresse aux habitants et organisations établies dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le présent rapport d'activité expose les motivations de Medimmigrant et la manière dont elle a rempli sa mission en 2022.

MISSIONS ET VALEURS

La mission et les valeurs de Medimmigrant ont été déterminées lors de sa création.

Medimmigrant s'adresse aux personnes en situation de séjour précaire qui habitent la Région de Bruxelles Capitale (RBC), ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels implantés dans la RBC.

L'asbl veut informer ces personnes des sujets qui touchent à la thématique médicale et les soutenir dans leurs tentatives d'obtenir une réponse à leurs questions. (Information et médiation)

L'organisation lutte pour ancrer le droit aux soins de santé dans la législation et pour le mettre concrètement en œuvre dans les institutions, structures et services sociaux... (accès aux soins de santé inscrit dans la législation)

Medimmigrant demande l'implémentation de droits sociaux fondamentaux (et plus particulièrement l'accès au logement, à l'accueil et à certains allocations) pour les personnes en situation de séjour illégal ou précaire qui sont, d'un point de vue médical, très vulnérables. (Droits sociaux fondamentaux)

Medimmigrant défend pour terminer aussi une politique des étrangers, de l'immigration, de la santé et du bien-être, qui tient compte des besoins médicaux de ces personnes. (Voix du public cible auprès des différents niveaux de pouvoir)

Medimmigrant s'appuie sur les principes suivants :

- le principe de solidarité : la solidarité entre les malades et les personnes bien portantes via notamment les mécanismes de la sécurité sociale) ;
- le principe de non-discrimination : toute personne a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Dans le contexte belge, les droits sociaux fondamentaux sont proclamés à l'article 23 de la Constitution. Medimmigrant se concentre sur le respect et la mise en œuvre du « droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique » (article 23, point 2).

Au niveau international, Medimmigrant s'inspire, pour la mise en œuvre concrète du droit aux soins de santé, de la définition de l'Organisation mondiale de la santé (2002), à savoir « un état de complet

bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Son action vise aussi à faire respecter les principes juridiques suivants, ancrés dans des conventions internationales et d'autres sources de droit :

- l'article 3 (inviolabilité de la personne) et article 25 (droit aux soins médicaux adéquats) de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations unies, 10.12.1948) ;
- l'article 24 (droit aux services médicaux) de la convention internationale des droits de l'enfant (Nations unies, 20.11.1989) ;
- l'article 12 (droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale) du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Nations unies, 19.12.1966).
- l'article 11 (droit à la santé) et l'article 13 (droit à l'assistance médicale) de la Charte sociale européenne (Conseil de l'Europe, 18.10.1961) ;
- l'article 1^{er} (droit à la protection de la dignité humaine), l'article 3 (droit à l'intégrité de la personne) et l'article 35 (droit à la protection de la santé) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE, 18.12.2000) ;
- l'article 19 (droits aux soins médicaux des personnes demandant la protection internationale) de la directive européenne 2013/33/UE relative à l'accueil ;
- l'article 14 (droit au traitement indispensable en cas de mesure de retour) et l'article 16 (droit au traitement indispensable pour les personnes retenues dans l'attente d'une mesure de retour) de la directive 2008/115/CE relative au retour ;
- l'article 30 de la directive 2011/95/UE relative à la qualification (droit des réfugiés reconnus et des bénéficiaires de la protection subsidiaire d'accéder aux soins dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux) ;

VISION

La vision de Medimmigrant avait été rédigée à l'occasion du plan pluriannuel 2010-2015 et légèrement adaptée suite au nouveau plan pluriannuel 2015-2020.

Nous voulons accomplir la mission de Medimmigrant en offrant des services professionnels à notre public. Nous nous efforçons de résoudre les problèmes individuels au niveau structurel afin d'inciter de cette manière les autorités publiques à adopter une politique des étrangers, des migrations et de l'aide sociale qui soit humaine et réaliste et qui accorde une place centrale aux besoins sanitaires des personnes en situation de séjour précaire.

Nous voulons transmettre des informations aux personnes en situation de séjour précaire et les accompagner tout en faisant preuve de respect pour leur autonomie et leur débrouillardise. Nous agissons sans discrimination et en nous basant sur la justice sociale et la dignité humaine.

Nous recherchons le travail en réseau et la transparence dans notre action et nos méthodes de travail, tout en respectant la législation. Nous soumettons l'organisation à un exercice d'autocritique au moment opportun et sommes tenus par le secret professionnel.

À partir du contexte médical, Medimmigrant tient compte des perspectives d'avenir rationnelles et réalistes de la personne accompagnée, que ce soit en Belgique, dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Dans toutes nos actions, nous nous efforçons de donner une image correcte de la situation et d'accroître l'acceptation, par la société, des personnes en situation précaire ayant des problèmes médicaux.

CHARTE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2014 AVAIT DEMANDE A L'EQUIPE DE PREPARER UN TEXTE EXPOSANT EN QUELQUES PARAGRAPHERS LES RAISONS POUR LESQUELLES LES COLLABORATEURS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLEE GENERALE SOUTIENNENT LA MISSION DE L'ORGANISATION. LE TEXTE A ETE DEBATTU ET APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 2015.

Le droit aux soins de santé est un droit social, consacré par la Constitution belge, mais aussi par plusieurs traités internationaux. Partout dans le monde, on s'accorde à considérer que ce droit doit être octroyé à tous.

Pour Medimmigrant, l'égalité et la dignité sont d'autres valeurs de base, proclamées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et reconnues comme les fondements de la liberté, de la justice et de la paix.

S'appuyant sur ce droit et ces valeurs, Medimmigrant veut prendre la défense d'un des groupes les plus vulnérables de notre société : les personnes qui ont des problèmes médicaux et dont le statut de séjour est incertain. Quelle que soit leur situation, elles font partie de la société dans laquelle nous vivons.

La vulnérabilité de ces personnes est indéniable. En premier lieu, leur état de santé est préoccupant. Ensuite, comme elles sont d'origine étrangère, les autorités et la société ont souvent une attitude fermée à leur égard. Enfin, nous constatons que la plupart d'entre elles sont, d'une manière ou d'une autre, nécessiteuses.

Cette vulnérabilité multiple marginalise facilement ces personnes. Pour assurer le succès de leur processus de guérison, un soutien, des informations et des encouragements supplémentaires sont souvent nécessaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur des bases légales et sur une attitude empreinte d'humanisme. « La guérison est une question de temps, mais aussi de chances », disait Hippocrate dans Du régime. Medimmigrant veut accroître ces chances en informant ces personnes et en leur donnant la confiance nécessaire pour qu'elles osent demander leur dû.

Mais seuls, nous sommes impuissants. Medimmigrant milite donc aussi pour une meilleure acceptation sociale de ce public cible afin d'améliorer sa condition. Ce qui nous motive, ce ne sont pas seulement des considérations humanitaires, mais aussi l'importance de la cohésion sociale et le souci du vivre-ensemble.

Notre raison d'être et notre engagement reposent par conséquent sur le constat que ces besoins sont présents de manière criante dans notre société, d'une part, et sur la perspective des valeurs et des droits que nous souhaitons défendre, d'autre part.

2. LES TROIS AXES DE TRAVAIL DE MEDIMMIGRANT

Les actions de Medimmigrant se développent autour de trois thématiques :

1. Accès aux soins de santé
2. Venir, séjourner et repartir avec un problème médical
3. Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables

Notre méthode de travail est la même pour chacune des trois thématiques. Nous répondons aux questions qui nous sont posées lors de nos permanences téléphoniques ou par e-mail. Les données sur le nombre et le contenu de ces questions se trouvent au chapitre 4. Par ailleurs, nous voulons « traduire » par le biais de notre travail structurel les informations que nous fournissons, les points problématiques et les bonnes pratiques dont nous prenons connaissance. On trouvera un aperçu de ces activités au chapitre 3 sur le travail structurel.

Les informations qui suivent donnent une image globale de l'action menée par Medimmigrant en 2022 sur ces trois thématiques. Nous avons épinglé quelques points en guise d'illustration. De plus amples informations sur le travail structurel et les services individuels seront fournies dans les chapitres suivants.

THEMATIQUE 1 - ACCES AUX SOINS DE SANTE

En 2022, le thème du Covid-19 s'est progressivement estompé et nous n'avons encore que quelques demandes occasionnelles portant par exemple sur les possibilités de vaccination des personnes non inscrites au Registre national. Nous avons également eu un échange d'informations et une réunion avec Myria (Centre fédéral Migration) sur l'octroi d'un 'numéro bis' pour les personnes sans inscription au Registre national (nécessaire pour l'enregistrement des vaccins dans Vaccinet). Cette concertation a donné lieu à une interpellation officielle de Myria à l'Autorité de protection des données sur la confidentialité des données utilisées pour la création du numéro bis.

La crise du Covid-19 a été directement suivie par le triste conflit en Ukraine. Nous avons reçu des demandes concrètes de la part ou pour le compte de personnes originaires d'Ukraine et avons rapidement mis à jour notre site Internet avec des informations sur l'accès aux soins de santé en fonction des différents statuts de séjour des Ukrainiens dans notre pays. Nous avons également visité le nouveau centre d'orientation sanitaire de Bruxelles (Brussels Health Orientation Center, BHOC) et rencontré des membres du personnel. Ce centre se concentrait alors sur l'information et l'orientation des personnes originaires d'Ukraine en matière d'accès aux soins de santé et à la vaccination. Nous avons contacté l'INAMI et le cabinet de l'Intégration Sociale pour obtenir des éclaircissements sur l'intervention pour ce groupe cible de l'assurance-maladie et de l'aide sociale du CPAS. En ce qui concerne l'assurabilité de ce groupe cible, plus tard dans l'année, nous avons relu et corrigé un dépliant édité par la Mutualité Libérale pour le compte de la Commission communautaire commune. Nous avons envoyé un flash info à ce sujet aux abonnés de notre lettre d'information en mars 2022 :

- <https://medimmigrant.be/newsletter/flash-info-acces-aux-soins-medicaux-des-personnes-fuyant-la-guerre-en-ukraine-42>

Nous avons été en contact avec le CIRE et des médecins appartenant au Réseau Hépatite C au sujet du (non-)paiement du traitement de l'hépatite C par Fedasil. Nous avons également eu une réunion avec Fedasil sur ce point.

En 2022, nous avons reçu de très nombreuses questions sur l'accès aux soins de santé pour les demandeurs de protection internationale (DPI) qui ne séjournent pas dans une structure d'accueil (DPI avec le code 207 « no show »). Cela est peut-être dû à l'augmentation de ce groupe en raison de la saturation du réseau d'accueil et de la complexité de la procédure pour obtenir des soins médicaux pour la personne concernée. On relèvera un fait positif dans le fonctionnement de Fedasil, à savoir qu'en 2022, l'Agence a lancé une nouvelle page Internet via laquelle des réquisitoires peuvent être demandés. Avant le lancement de cette page, nous avons eu l'occasion de tester et de commenter le système et certaines de nos suggestions ont été prises en considération. Nous avons également contacté la 'Cellule frais médicaux' de Fedasil pour leur demander de participer à une réunion avec les travailleurs de terrain bruxellois organisée par Brusano, ce qui a donné lieu à une discussion constructive.

Au sein de la thématique « Accès aux soins » (675 demandes), les demandes les plus fréquentes ont porté une fois de plus en 2022 sur l'aide médicale du CPAS (319 demandes), et en particulier sur la procédure d'Aide Médicale Urgente pour personnes en séjour illégal (242 demandes). Un échange a eu lieu sur les aspects problématiques de l'AMU avec Ex Aequo, asbl spécialisée dans la promotion de la santé auprès des hommes homosexuels, ainsi qu'avec un collègue de Médecins du monde.

Nous avons également signalé à l'INAMI et à Myria les effets négatifs de la période d'attente pour désigner un tuteur aux mineurs étrangers non accompagnés. En effet, le droit à l'assurance-maladie ne peut être ouvert qu'après la désignation d'un tuteur.

Nous avons également géré en 2022 un fonds d'aide financière réglementé pour répondre aux besoins de santé des personnes en situation de séjour précaire lorsque les autres services n'avaient pas (encore) donné leur accord. Nous sommes intervenus 58 fois en 2022 pour payer des médicaments ou une consultation.

THEMATIQUE 2 - VENIR, SEJOURNER ET REPARTIR AVEC UN PROBLEME MEDICAL

Sur cette thématique également, nous avons été contactés fréquemment en 2022 (391 fois). Dans le cadre de la procédure 9^{ter} (autorisation de séjour pour raisons médicales), par exemple, nous avons été contactés à plusieurs reprises au sujet de la durée de la procédure. Étaient concernées autant des personnes qui n'avaient pas encore reçu de réponse sur le fond que des personnes qui attendaient une réponse de l'Office des étrangers quant à une éventuelle prolongation de leur statut de séjour. Nous avons signalé ce problème à plusieurs reprises au Médiateur fédéral qui, en 2022, a conseillé au Parlement de fixer un délai pour le renouvellement de la carte A. En ce qui concerne spécifiquement la situation des réfugiés ukrainiens, nous avons contacté le service 'séjour pour raisons médicales' de l'OE pour obtenir des éclaircissements sur la relation entre le statut de séjour offert par la protection temporaire et l'autorisation de séjour pour raisons médicales (art. 9^{ter}) pour les personnes originaires d'Ukraine ayant de graves problèmes médicaux.

En revanche, sur le plan politique, Medimmigrant a moins travaillé sur ce sujet en 2022. Cela s'explique par le fait que la collaboratrice qui s'est concentrée sur ce thème était en congé de grossesse.

THEMATIQUE 3 - DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX DES PERSONNES MEDICALEMENT VULNERABLES

Nous avons suivi les réunions préparatoires qui ont abouti au projet « Plus d'interprètes sociaux dans les soins de santé », mené par Kom op tegen Kanker. Une bonne communication en matière de soins de santé est évidemment importante pour les personnes en séjour précaire qui ont des problèmes médicaux.

Nous avons également réfléchi en équipe aux possibilités, pour une femme enceinte en séjour illégal, d'obtenir une aide sociale avant et après l'accouchement. Ce soutien est souhaitable pour permettre aux femmes de se préparer à l'accouchement en toute sérénité. Nous prendrons position sur ce point en 2023 et nous ajouterons éventuellement des info à notre site Internet.

Medimmigrant a également participé à des réunions préparatoires et informatives dans le cadre du nouveau plan social-santé intégré (PSSI) préparé par la Commission communautaire commune (Cocom). Ce plan important pour Bruxelles est considéré comme un cadre de référence pour les acteurs bruxellois du domaine de la santé et de l'aide sociale.

3. TRAVAIL STRUCTUREL

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur notre travail structurel et les différentes actions que nous avons entreprises en 2022 pour atteindre les objectifs de l'asbl.

FORMATIONS ET EXPOSES

Formations à l'initiative de Medimmigrant :

En raison du grand intérêt suscité par les formations proposées par Medimmigrant en 2021, nous les avons à nouveau organisées en 2022. En novembre, nous avons organisé une séance en néerlandais et une en français. Au total, une trentaine de personnes y ont participé.

Formations et exposés donnés en 2021 à la demande de diverses organisations :

- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation aux travailleurs sociaux du FARES (Fonds des Affections Respiratoires) (+/- 20 participants) ;
- Formation à des médecins généralistes à l'occasion des 'Leuvense dagen voor huisartsen' (+/- 60 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation organisée par l'ADDE dans le cadre de leur cycle d'info 'Intégrations et Droits' à l'attestation de travailleurs (sociaux) de divers secteur (communes, CPAS, asbl...) (+/- 15 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation à des travailleurs et bénévoles de l'ONG Médecins du Monde (+/- 10 participants) ;
- 'La procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales (procédure 9ter) ou la régularisation pour raisons humanitaires (procédure 9bis)' : Formation à des étudiants de l'UGent dans le cadre du cours de droit de la migration ;
- 'Les soins de santé en centre administratif de détention : Formation sur demande de la coalition MOVE à des travailleurs du secteur (30 participants).

CONTACTS STRUCTURELS

Ces « contacts structurels » avec d'autres personnes ou organisations consistent en une première rencontre ou une action sur un thème donné.

- Concertation avec la coalition –MOVE sur les soins de santé en centres fermés. La Coalition a été fondée en 2021. C'est une initiative de Caritas International, du CIRÉ, du Jesuit Refugee Service Belgium et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen ;
- Entretien avec une collaboratrice de Vluchtelingenwerk Vlaanderen sur différentes problématiques médicales auxquelles sont confrontés les demandeurs de protection internationale ;
- Entretien avec Vivalia (intercommunale de soins de santé en Wallonie) sur la création d'une plateforme digitale au sein de leurs hôpitaux ;

- Entretien avec un doctorant de l'UGent et avec un étudiant en master travail social sur l'impact des mesures prises dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 sur les personnes en situation de séjour précaire ;
- Discussions avec un travailleur de l'asbl Ex aequo sur l'accès à un traitement préventif dans le cadre de la lutte contre le VIH et l'intervention de l'Aide Médicale Urgente ou de la Carte européenne d'assurance maladie ;
- Rencontre avec le coordinateur de Médecins du Monde ;
- Rencontre avec le Président et une collaboratrice de Bruxelles-J au sujet de leur volonté de diffusion d'information sur l'accès aux soins de santé des jeunes en situation de séjour précaire.

TRAVAIL POLITIQUE

- Contacts avec le Cabinet, le SPP Intégration Sociale et l'INAMI sur l'accès aux soins des personnes originaires d'Ukraine ;
- Conversation et échange d'informations avec Myria, le centre fédéral Migration, sur la protection des données utilisées lors de la création d'un numéro bis ;
- Lettre ouverte et plaidoyer pour le projet 'Plus d'interprètes sociaux dans les soins de santé' ;
- Participation à la discussion sur le développement du nouveau code de la migration (Cabinet de la secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration) ;
- Echanges de courriers et d'emails avec le CPAS d'Anderlecht au sujet du long délai d'attente avant d'obtenir un rendez-vous pour une nouvelle demande d'aide ;
- Contact avec le service 'tutelle' sur l'impact de la pénurie de tuteurs sur l'accès à l'assurance-maladie pour les MENA ;
- Info au service de presse 'Ter zake' sur la différence d'accès aux soins entre une personne sans séjour légal et un demandeur de protection internationale suite à un refus concret de soins de la part d'un hôpital ;
- Réunion avec Fedasil et des médecins du 'réseau hépatite C' sur la prise en charge par Fedasil des patients atteints d'hépatite ;
- Participation à des réunions d'information sur le nouveau plan PIS (Plan Intégration Santé) préparé par la Commission Communautaire Commune (GGC) ;
- Contact avec le service 'Séjour pour raisons médicales' de l'OE sur la relation entre le statut de séjour sous protection temporaire et le statut de séjour pour raisons médicales (article 9 ter) .
- Contact avec le service 'Séjour médical' de l'OE sur la relation entre le statut de séjour de la protection temporaire et le statut de l'autorisation de séjour pour raisons médicales (art. 9ter).

GROUPES DE TRAVAIL / CONCERTATIONS

GROUPE DE TRAVAIL 'GEZONDHEID' AII & ATLAS

Les membres sont des collaborateurs de Medimmigrant, de l'Agentschap Integratie en Inburgering et d'Atlas Integratie en Inburgering Antwerpen. En 2022, les membres se sont contactés principalement par email, notamment au sujet du fonctionnement de la 'Cellule frais médicaux' de Fedasil, de l'organisation (par l'AII) d'une journée d'étude sur l'assurabilité et du document « Justificatifs médicaux » publié par le SPP IS.

REUNION DE CONTACT 'PROTECTION INTERNATIONALE'

En 2022, nous avons de nouveau participé aux réunions de contact sur la protection internationale, où des représentants d'instances gouvernementales, des ONG et organisations internationales travaillant sur la protection internationale se rencontrent et échangent des informations actualisées. Après la période du Covid-19, il a été décidé d'organiser la réunion dans un format hybride. Le représentant de Medimmigrant a, autant que possible, participé physiquement à la réunion dans les locaux de Myria. Les réunions de 2022 se sont principalement concentrées sur la saturation du réseau de centres d'accueil.

'JURIDISCHE WERKGROEP' DE L'AGENTSCHAP INTEGRATIE EN INBURGERING

À la suite de l'absence de la collaboratrice chargée du droit de séjour pour cause de congé maternité, notre participation au groupe de travail a repris en septembre. Le groupe de travail juridique s'est alors principalement concentré sur la réforme des conditions (régionales) de l'intégration civique. Medimmigrant a apporté sa contribution sur base d'un dossier que nous avons suivi dans lequel une personne bénéficiant d'un droit de séjour sur la base d'une demande *9ter* recevable a été invitée à tort à suivre le cours d'intégration en Région bruxelloise.

GROUPE DE TRAVAIL 'CLINIQUE ST. JEAN'

Ce groupe de travail a été créé en 2020 à l'initiative de la clinique Saint-Jean. Il est présidé par l'ASBL Orbit. Les réunions se déroulent en ligne. Les autres participants sont l'asbl Pigment, Médecins du monde, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Bruss'help... Au départ, l'objectif de la clinique Saint-Jean était d'échanger des expériences concernant les besoins (en matière de santé) des personnes en situation de séjour précaire. En 2022, la question de la vaccination était toujours à l'ordre du jour, mais les conséquences médicales de la saturation du réseau d'accueil de Fedasil ont également été abordées.

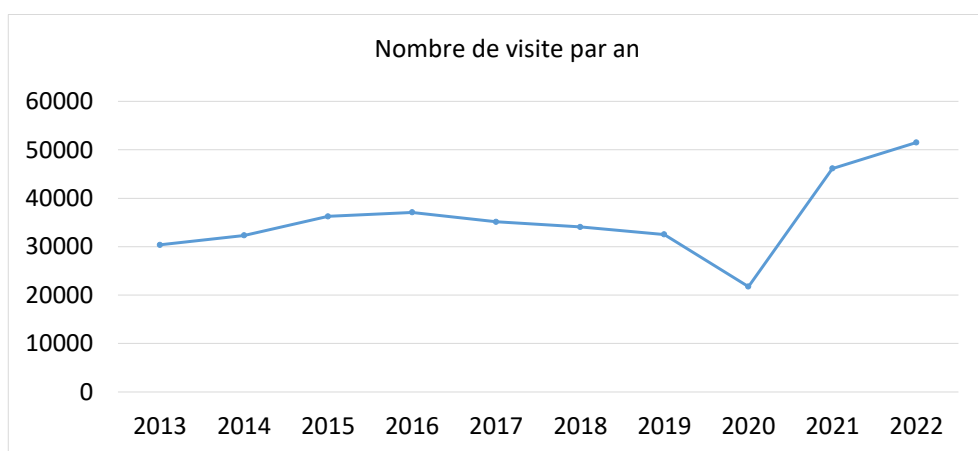
GROUPE DE TRAVAIL JURISPRUDENCE

Ce groupe de travail a été relancé en 2022 à l'initiative de l'asbl L'Atelier des droits sociaux. Des avocats ou des organisations se réunissent pour discuter de certains arrêts.

SITE INTERNET

Notre site internet est un outil important pour remplir notre mission d’information. Nous nous sommes efforcés de l’actualiser régulièrement. En 2022, nous avons apporté des modifications aux pages suivantes :

- Page d’accueil et actualité
- Prolongation du séjour
- COVID
- Fedasil
- Ukraine
- Assurance-Maladie du pays d’origine
- Medimmigrant asbl
- Le garant
- Via pour raisons médicales
- Autorisation de séjour pour raisons médicales (art. 9ter)
- Aide sociale :
 - Pendant la procédure de recours art. 9ter
 - En cas d’impossibilité médicale de retour
- Femmes enceintes en situation de séjour précaire

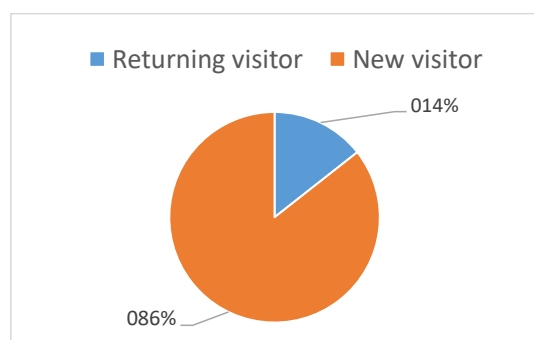


D’après les statistiques de Google Analytics, nous constatons ce qui suit :

En 2022, le site a été visité 51.508 fois, ce qui représente une nouvelle augmentation du nombre de visites par rapport à l’année précédente. Une analyse détaillée montre que l’augmentation des demandes s’est produite principalement au cours

du premier semestre de l’année 2022. Nous attribuons cette augmentation aux (nouvelles) informations sur le site concernant les possibilités de vaccination et l’accès des **Ukrainiens aux soins de santé**.

Le nombre de visiteurs du site Internet a également beaucoup augmenté. En 2022, le site a été consulté par 37.770 visiteurs contre 32.000 en 2021 et 14.237 en 2020.



Nous pouvons voir sur le graphique ci-contre que 14,4 % des visiteurs ont consulté le site plusieurs fois (*returning visitors*). C'est 2 % de moins que l'année dernière. En chiffres absolus, ce nombre a toutefois augmenté, passant de 6 052 visiteurs récurrents en 2021 à 6 257.

Quelle langue les visiteurs de notre site web parlent-ils ?

Google Analytics nous apprend que 45,9 % des visiteurs sont francophones (-7,9 % par rapport à 2021), 15,5 % néerlandophones (-3,2 %) et 29,8 % anglophones (+11,5 %) ou surfent régulièrement en français, néerlandais ou anglais°. Les 9,1 % restants sont principalement des hispanophones, lusophones ou russophones.

La différence de pourcentage par rapport à l'année dernière montre que les nouveaux visiteurs sont principalement anglophones. Mais en chiffres absolus, le nombre de néerlandophones et de francophones est resté à peu près le même qu'en 2021 (17.500 francophones contre 17.400 en 2021 et 5.800 néerlandophones contre 6.000 en 2021).

Les nouveaux utilisateurs du site sont donc anglophones ou ont l'habitude d'utiliser le site en anglais. Ces données nous permettent de déduire qu'il s'agit principalement de personnes accédant à notre site depuis l'étranger.

Où se trouvent les personnes qui consultent le site Internet ?

Notre site a été consulté par 25.223 personnes résidant en Belgique, dont 40,7 % (-10 % par rapport à 2021) habitent la Région bruxelloise. Parmi ces dernières, 27 % sont établies sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Le top 5 des communes bruxelloises est le suivant : Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Anderlecht, Uccle et Ixelles.

FICHES MULTILINGUES POUR PERSONNES EN SEJOUR ILLEGAL OU PRECAIRE

Ces fiches peuvent être téléchargées à partir du site web dans 15 langues différentes. Elles ont été consultées environ 1.500 fois au cours de l'exercice 2022. Cela représente une légère baisse par rapport à l'année précédente. Les versions les plus consultées en 2022 sont la version anglaise, suivie de la version française, de la version en tigrinya (Érythrée, Éthiopie) et de la version roumaine. En 2022, nous avons créé une fiche spécifique sur l'accès aux soins pour les personnes originaires d'Ukraine. Elle est disponible en français, néerlandais, ukrainien et russe.

<https://medimmigrant.be/nl/publicaties/meertalige-fiches-voor-mensen-zonder-wettig-verblijf-of-in-een-precaire?lang=nl>

FICHES INFORMATIVES. 'DOCUMENTS DE SEJOUR ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX'

Ces fiches sont destinées aux professionnels du secteur social, juridique et médical. Elles schématisent les procédures d'accès aux soins en fonction du titre de séjour. En 2022, les fiches EU et EU+ sont venues s'ajouter aux fiches E et E+ déjà existantes. Les fiches sont disponibles en néerlandais et en français. En 2022, elles ont été téléchargées 3.322 fois, certaines une centaine de fois, d'autres près d'un million de fois. Cet outil de travail est apparemment très apprécié.

<https://medimmigrant.be/nl/publicaties/info-fiches-verblijfsdocumenten-en-tenlastename-van-de-medische-kosten>

LETTRE D'INFO/FLASH INFO

En 2022, nous avons envoyé trois lettres d'information comme prévu, à savoir en février, juin et octobre. Désormais, 1.307 personnes y sont abonnées, ce qui représente une augmentation de 121 par rapport à l'année précédente. 512 personnes se sont abonnées à la version néerlandaise et 795 personnes à la version française. Après chaque envoi, nous analysons les statistiques pour déterminer si les informations ont été lues et quels articles ont été le plus lus. De manière générale, nous pouvons conclure, comme l'année précédente, qu'environ 40 % des abonnés ont ouvert la lettre d'information et parcouru les articles.

Nous avons également envoyé un flash info en mars 2022 pour informer les abonnés sur la procédure d'accès aux soins de santé pour les personnes originaires d'Ukraine. Les statistiques montrent que 50 % des abonnés l'ont ouvert.

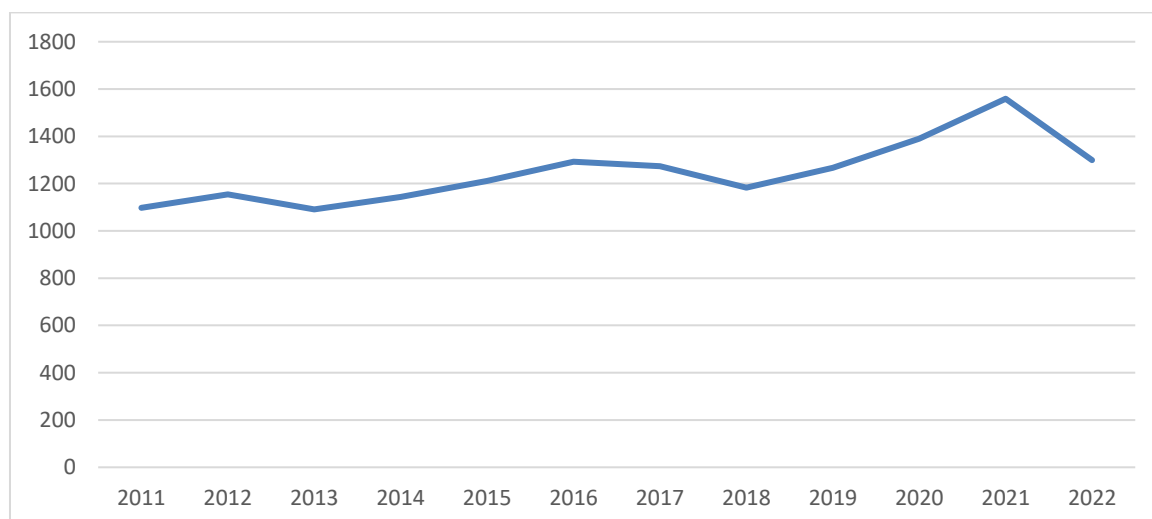
<https://www.medimmigrant.be/nl/publicaties/nieuwsbrieven>

4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT

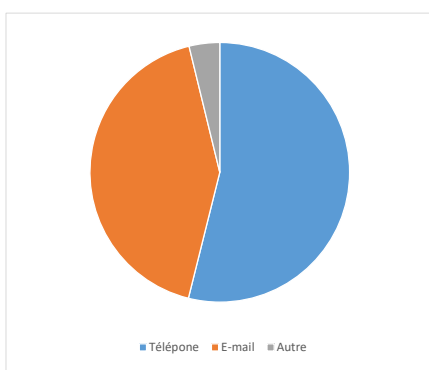
Medimmigrant dispose d'un système d'enregistrement où les informations concernant la question et les données des demandeurs ou des intéressés sont notées. En 2021, les collaborateurs ont réfléchi à l'amélioration du système avec l'informaticien et en janvier 2022, le système adapté a été mis en service.

NOMBRE DE DEMANDES

Pour 2022, nous avons enregistré 1.300 demandes (moyenne de 108 demandes par mois). C'est 259 demandes de moins qu'en 2021, mais c'est dans la moyenne des années précédentes. 2021 ne devrait pas servir d'année de référence en raison des nombreuses demandes que nous avons reçues concernant la crise du Covid-19.



MOYENS DE CONTACT



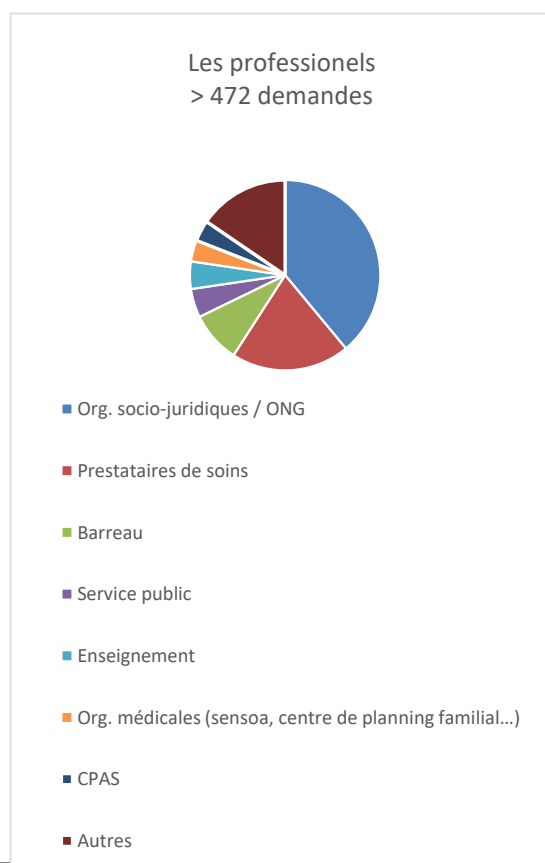
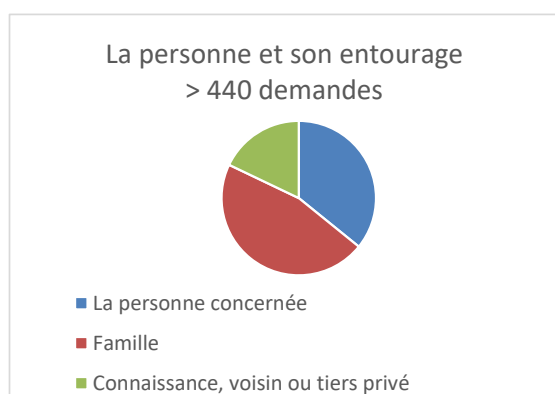
Nous constatons peu de différences quant au moyen de contact par rapport aux chiffres de 2021. Les personnes nous contactent toujours le plus souvent par téléphone, et encore aussi beaucoup par email, mais les statistiques montrent que nous avons été moins contactés par email en 2022 que les autres années : en 2022, 42 % des demandes ont été adressées par courriel alors que nous avons été contactés par ce moyen dans 48 % des cas en 2021 et dans 47 % des cas en 2020.

Dans la rubrique « autre moyen de contact », nous enregistrons les demandes de personnes qui s'adressent à nous après une réunion ou une formation, lors d'une rencontre fortuite, etc.

QUI SONT LES DEMANDEURS ?

En 2022, nous avons été davantage contactés par des professionnels (52 % des demandes) que par les intéressés eux-mêmes ou leur entourage (48 % des demandes). Il s'agit d'un revirement par rapport à 2021 où les demandes provenant des individus eux-mêmes et de leur entourage représentaient 51 % du nombre total de demandes. Au sein du secteur professionnel, nous constatons une augmentation du nombre de demandes émanant du secteur social (asbl/ONG fournissant des services sociaux ou socio-juridiques).

On peut voir ci-dessous la répartition sous forme de camembert et, de manière plus détaillée, ce que nous entendons par les vocables « personne et son entourage » et « professionnels ».

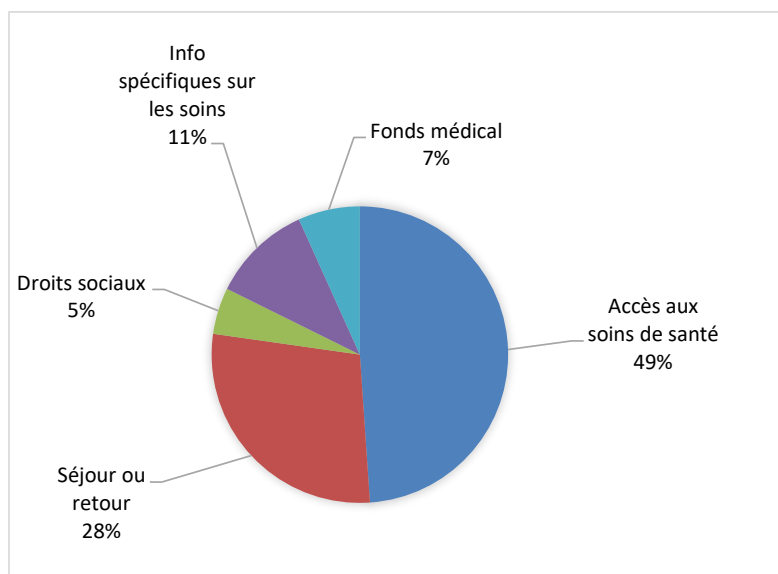


	2014	2016	2018	2020	2021	2022	
La personne et son entourage	292	316	352	317	547	440	48 %
La personne concernée	226	244	154	149	240	192	21 %
Famille	*	*	136	86	169	152	17 %
Connaissance, voisin ou tiers privé	66	72	62	82	138	96	11 %

Les professionnels	359	471	463	423	527	472	52 %
Organisations socio-juridiques/ONG	134	159	141	150	179	184	20 %
Prestataires de soins	68	94	96	86	102	95	10 %
<i>Hôpital</i>	*	*	(49)	(55)	(64)	(32)	
<i>Hors hôpital (MM, médecin généraliste...)</i>	*	*	(47)	(31)	(38)	(63)	
Barreau	22	34	38	37	40	41	4 %
Service public	17	32	30	24	36	23	3 %
Enseignement et instituts de formation	14	8	13	13	16	22	2 %
Organisations médicales (sensoa, centres de planning familial...)	9	18	18	16	19	17	2 %
CPAS	20	23	27	15	18	17	2 %
Aide à la jeunesse	6	17	24	10	19	16	2 %
Centres d'accueil aux sans-abris	3	6	8	24	25	11	
K&G, ONE	11	22	15	12	12	8	
Fedasil + Centres d'accueil	7	5	10	5	6	5	
Mutualité/CAAMI	4	3	4	1	6	5	
Accueil des primo-arrivants (intégration)	9	11	14	7	6	4	
Centres de santé mentale	3	6	3	4	2	4	
Etudiant-e	21	17	10	10	17	4	
Divers (Presse, syndicat, communauté religieuse, interprètes, partis pol.)	3	7	5	5	13	5	5 %
Autres	8	9	7	4	11	11	1 %
Inconnu	41	37	26	51	52	11	1 %
Total	692	824	841	791	1126	923	100 %

5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES ?

TYPE DE DEMANDES



La répartition des thèmes est quasiment identique à celle de l'année 2021. En 2022, nous avons à nouveau été contactés le plus souvent pour le thème de l'accès aux soins avec, en plus, une légère augmentation des questions sur l'accès aux soins (+ 3 % par rapport à 2021) contre une légère diminution des demandes sur le séjour ou le retour avec un problème médical. En chiffres absolus, nous avons plus de demandes pour chaque rubrique qu'en 2021.

On trouvera ci-dessous plus de détails sur le contenu des demandes traitées dans le cadre de nos trois thèmes principaux.

ACCES AUX SOINS DE SANTE

Le tableau à la page suivante et le diagramme ci-dessous illustrent les sujets couverts dans le cadre du thème « Accès aux soins de santé ».

Comme les années précédentes, les demandes sur l'intervention des CPAS sont majoritaires. Viennent ensuite les demandes concernant l'assurance-maladie publique, puis celles concernant l'accès aux soins médicaux de Fedasil et ses partenaires.

Ces trois thèmes représentent ensemble 94 % des demandes traitées dans cette section. Le reste concerne, par exemple, l'intervention d'un garant, l'assurance privée ou les soins médicaux dans les centres de détention administrative.

Dans la ventilation, on note un léger changement pour l'année 2022. Le pourcentage de demandes concernant l'intervention médicale du CPAS (et en particulier l'intervention dans le cadre de la procédure d'aide médicale urgente) a légèrement diminué par rapport à l'augmentation des demandes concernant l'intervention de Fedasil et l'assurance privée. Cela s'explique par une adaptation technique du système d'enregistrement. En effet, nous avons ajouté une nouvelle rubrique « Fonds médical » dans le système pour les personnes qui nous contactent spécifiquement avec une demande

d'intervention de notre fonds financier. Cette rubrique n'existait pas auparavant et les demandes d'intervention étaient encodées sous la rubrique « Aide médicale urgente ».

	2019	2020	2021	2022
CPAS	500	442	392	319
AMU	406	369	344	242
Aide sociale (médicale)	59	48	40	60
Demandeurs d'asile	10	7	3	4
Autre	25	18	5	13
Assurance-maladie publique	217	212	224	212
En Belgique	163	175	175	174
En Europe	42	30	46	32
Hors Europe	8	5	2	4
Autre	4	2	1	2
Fedasil	62	85	88	106
No-show	33	45	71	87
Centre Fedasil	7	21	5	10
Centre inconnu	4	2	0	1
Centres partenaires	3	3	0	2
Autre	15	14	12	6
Assurance-privée	42	19	21	25
Assurance-voyage	19	13	8	12
Assurance-santé	18	5	6	7
Assurance accident de travail	1	0	1	1
Autre	4	1	6	5
Prise en charge du garant	24	14	9	9
Info	20	7	7	1
Prise en charge	2	0	0	1
Garant insolvable/disparu	1	3	0	0
Autre	1	4	2	6
Centres de détention	2	2	1	4
Centres fermés	1	2	1	1
Autre	1	0	0	3

SEJOUR OU RETOUR

Le nombre de demandes relatives à la procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales et de demandes d'informations provenant de notre base de données médicales dans le cadre de cette procédure a diminué. Cela tient au fait que nous avons fait moins de travail politique et de formations sur ce sujet en raison de l'absence temporaire de la collaboratrice qui s'occupait de ce sujet.

Toutefois, nous pouvons noter que les demandes relatives à la prolongation du séjour pour raisons médicales (prolongation du visa, prolongation de l'ordre de quitter le territoire) ont augmenté.

À noter que nous avons ajouté une nouvelle catégorie sur les demandes concernant l'obtention d'un visa D pour raisons humanitaires (médicales) en raison du nombre relativement élevé de questions à ce sujet.

	2014	2016	2018	2020	2021	2022
Autorisation de séjour pour raisons médicales (9ter)	106	160	201	203	197	117
Base de données médicales	15	13	6	57	87	73
Visa pour raisons médicales	26	31	55	41	91	70
Prolongation de séjour	6	16	14	17	22	31
Regroupement familial	16	39	34	31	35	22
Court séjour	7	7	7	4	11	18
Régularisation 9bis	5	4	1	17	17	17
Procédure de protection internationale	6	11	9	17	8	13
Visa humanitaire D	X	X	X	X	X	9
Procédure UE	4	6	9	7	10	6
Retour volontaire	11	9	8	3	3	3
Retour forcé	3	4	3	2	0	0
Autre	6	18	10	11	24	12
Total	211	318	357	410	505	391

DROITS SOCIAUX

Nous constatons une forte baisse pour l'année 2022 en ce qui concerne les demandes sur l'aide générale des CPAS. En revanche, nous n'avons jamais reçu autant de demandes sur l'aide matérielle. En effet, nous recevons de plus en plus de demandes sur l'accueil des personnes sans statut de séjour qui vivent à la rue avec des problèmes médicaux (graves). Ces demandes émanent d'organisations sociales mais aussi souvent d'organisations médicales qui ne peuvent pas orienter ces personnes vers un logement décent. Certaines peuvent être accueillies à Medihalte, un service spécialisé du Samu

social qui fournit une aide d'urgence (hébergement) aux sans-abri, mais ce service ne dispose que d'un nombre limité de places. Nous suivons de loin l'évolution d'OPT+, un projet gantois d'accueil avec perspectives d'avenir pour les personnes en séjour illégal.

Par ailleurs, nous avons évidemment aussi reçu des demandes sur l'accueil des demandeurs de protection internationale qui n'ont pas été pris en charge en raison de la saturation du réseau d'accueil. Dans deux situations, nous avons nous-mêmes servi d'intermédiaires entre la personne et le bureau d'aide juridique qui a introduit un recours, mais dans la plupart des cas, notre service s'est limité à fournir des informations et à orienter vers le point d'information de Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

	2019	2020	2021	2022
Aide du CPAS	38	40	46	20
Force majeure médicale	28	23	17	11
Abdida	1	7	10	0
9ter	*	*	6	4
Familles avec enfants	0	2	1	0
Autre	9	8	12	5
Sécurité sociale	26	25	18	26
Handicap	14	9	3	9
Congé maladie/invalidité	5	6	3	9
Accident de travail	3	3	4	3
Allocations familiales	2	1	5	2
Autre	2	6	3	3
Aide matérielle	17	19	12	24
Fedasil	10	15	1	9
Accueil de nuit	3	0	3	4
Centre d'accueil spécifiques	1	1	1	3
Autre	3	3	7	8

AUTRE

	2020	2021	2022
Info spécifique sur les soins	40	291	151
Recherche d'un prestataire de soins ou d'une institution	25	133	48
Transplantation	12	7	3
Info générale	7	56	8
Décès	2	3	2
Langue ou communication	0	2	3
Info sur les soins à l'étranger	X	X	7
COVID-19	X	X	54
Autre	8	88	20
Plainte au sujet du prestataire de soins ou de l'institution	1	2	6
Fonds médical	X	X	93
Fonds médical de Medimmigrant	X	X	88
Fonds caritatifs	X	X	2
Autres	X	X	3

En 2022, nous avons modifié le système d'enregistrement en ce qui concerne les demandes sur le Covid-19 et, partant, également ce tableau. Par conséquent, nous ne pouvons pas comparer pleinement les chiffres de 2022 avec ceux de 2021.

En 2021, la plupart des demandes sur le Covid-19 (par exemple, où trouver un centre de vaccination ou un centre de dépistage) ont été notées dans ce tableau sous « Recherche d'un prestataire de soins ou d'une institution » ou sous « Autre » parce que, par exemple, des questions ont été posées sur le Covid safe ticket. Les autres questions relatives au Covid-19 ont été enregistrées dans la rubrique « Généralités ».

En 2022, nous avons enregistré tous les types de questions sur le Covid-19 sous un nouveau bouton « Covid-19 ». En 2022, nous avons enregistré 54 demandes.

Nous avons également inclus une nouvelle catégorie dans la section « Autres », à savoir les questions sur l'accès aux soins de santé des personnes qui se trouvent encore dans le pays d'origine. Il s'agit de personnes qui nous contactent pour demander des informations ou de l'aide pour accéder aux soins dans leur pays d'origine. Ces questions sont parfois liées à des demandes d'informations sur la possibilité de demander un visa pour raisons médicales. En fournissant les informations dont nous disposons, nous pouvons alimenter ce processus de réflexion.

La rubrique « Fonds médical » est donc nouvelle dans ce tableau. Les demandes qui concernent uniquement l'intervention du fonds sans demande d'analyse supplémentaire de la situation par Medimmigrant sont incluses dans cette rubrique.

DEMANDES NON MEDICALES

Il nous arrive également de recevoir des « demandes non médicales » que nous renvoyons généralement vers des organismes plus spécialisés, mais que nous traitons aussi occasionnellement, par exemple lorsque la situation est déjà connue ou en tout cas liée à la situation médicale. En 2022, par exemple, nous avons reçu 118 « demandes non médicales » qui concernaient principalement l'obtention d'un droit de séjour général. Nous enregistrons ces questions lorsque nous examinons la

situation pour la première fois avec la personne et que nous avons déjà donné une réponse partielle avant de l'orienter. Il est possible que ces personnes trouvent plus rapidement nos données sur Internet que d'autres services qui fournissent des informations sur ces sujets.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES ET LIEU DE SEJOUR

LIEUX DE SEJOUR EN BELGIQUE

Si l'on fait abstraction des personnes dont le lieu de résidence n'est pas connu, on constate que, pour l'année 2022, 70 % des personnes concernées résidaient sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2021, 73 % séjournaient en Région bruxelloise, contre 74 % en 2020. Il y a donc eu une légère diminution par rapport aux années précédentes.

En pourcentage, le nombre de personnes résidant sur la commune d'Anderlecht a légèrement augmenté. Les personnes résidant à Bruxelles-Ville, Anderlecht et Schaerbeek représentent déjà 50 % du lieu de résidence des intéressés.

Après une baisse en 2020, on constate que les demandes pour des personnes en Flandre ont à nouveau augmenté en 2022. Elles représentent 16 % des personnes concernées qui résident en Belgique.

	2012	2014	2016	2018	2019	2020	2021	2022
Bruxelles par commune	209	198	217	207	283	238	244	184
Bruxelles-Ville (1000, 1020, 1120, 1130)	68	51	60	61	146	109	68	35
Anderlecht	21	26	27	23	17	28	37	33
Schaerbeek	34	30	33	36	30	26	41	30
Molenbeek-Saint-Jean	13	23	31	16	15	11	28	20
Saint-Josse	12	14	11	6	5	6	5	13
Saint-Gilles	9	9	11	13	13	14	6	10
Ixelles	15	11	8	6	8	14	11	9
Etterbeek	0	3	5	6	7	2	8	8
Woluwe-Saint-Lambert	1	4	6	4	6	1	4	8
Jette	8	6	3	5	8	7	10	5
Evere	3	2	3	1	6	7	5	3
Forest	8	8	9	10	5	4	6	3
Uccle	8	0	7	4	4	5	5	2

Koekelberg	3	3	1	0	3	1	2	2
Ganshoren	2	1	1	5	4	1	2	1
Woluwe-Saint-Pierre	2	4	0	6	3	0	2	1
Watermael-Boitsfort	0	1	0	1	0	0	1	1
Auderghem	1	1	0	1	2	1	2	0
Berchem-Sainte-Agathe	1	2	1	3	1	1	1	0
Région bruxelloise (commune inconnue)	95	97	236	137	167	131	238	253
Région bruxelloise (total)	304	296	453	344	450	369	482	437
Flandre	42	39	90	77	85	55	99	100
Wallonie	66	51	76	69	78	73	79	83
Inconnu	(255)	(248)	(150)	(293)	(308)	(356)	(467)	(408)
Total	667	633	769	783	921	853	1127	1028

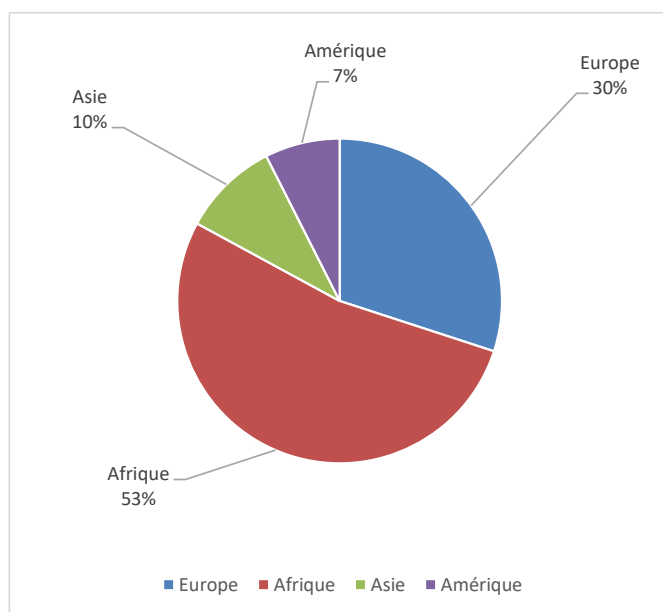
Les statistiques nous apprennent également que 43 des intéressés pour lesquels nous avons été contactée sont sans domicile fixe (= n'ont pas de lieu de résidence stable) et 79 sont sans abri (= vivent dans la rue ou dans un centre d'accueil). Ces deux catégories représentent ensemble 12 % du nombre total d'intéressés. Il s'agit d'une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2021, similaire à 2020 (13 %).

LIEUX DE SEJOUR EN DEHORS DE LA BELGIQUE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique	22	30	21	24	36	33	38	35	70	66
Europe (UE et pays limitrophes)	19	14	10	11	16	11	22	11	28	19
Asie et Moyen-Orient	6	5	3	7	5	7	8	9	23	16
Amérique	5	2	2	2	3	5	5	3	2	6
Inconnu	1	2	12	1	2	1	1	0	4	0
Total	53	53	48	45	62	57	74	58	123	107

Le nombre de demandes concernant des personnes résidant à l'étranger reste élevé (11 %), mais est en recul par rapport à l'année précédente.

PAYS D'ORIGINE



En 2022, nous avons reçu des demandes concernant des personnes originaires de 83 pays différents : 31 du continent africain, 16 d'Asie, 23 du continent européen et 13 du continent américain. Les cinq principaux pays d'origine des personnes qui nous contactent ou pour lesquelles on nous contacte ont changé par rapport aux années précédentes.

Alors que nous recevions presque exclusivement des demandes de pays africains, les pays européens figurent désormais dans le top 5. Cela s'explique par la situation en Ukraine. Le nombre de demandes émanant de personnes originaires d'Europe a augmenté de 3 % en 2022, tandis que les demandes provenant d'Asie et du Moyen-Orient ont diminué (-4 %, en raison de la baisse des chiffres concernant la

Syrie et l'Afghanistan).

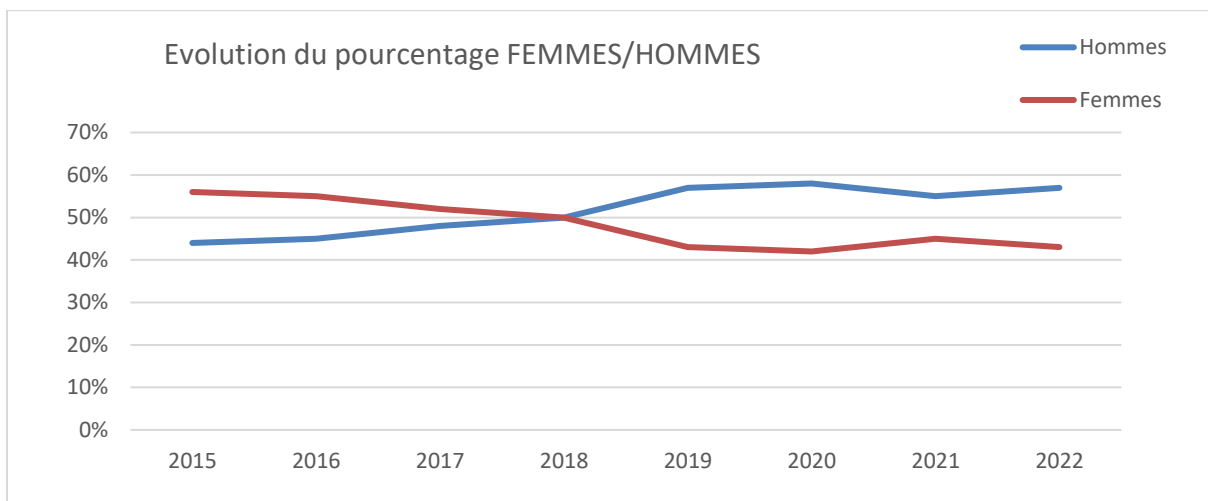
Les cinq principaux pays d'origine en 2022 sont : le Maroc (91), l'Ukraine (49), l'Algérie (33), la République démocratique du Congo (28) et la Roumanie (25).

Pour 2022, outre le grand nombre de demandes pour des personnes d'origine ukrainienne, on a observé une augmentation du nombre de demandes pour des personnes d'origine nord-africaine. Cette augmentation s'était déjà amorcée en 2021 mais s'est intensifiée en 2022. Les Marocains représentent ainsi 15 % de notre public, et les personnes originaires d'Afrique du Nord (principalement du Maroc, d'Algérie et de Tunisie), 24 %.

EUROPE	181	AFRIQUE	319
Inconnu	5	Inconnu	4
Union Européenne	71	Afrique du Nord	146
Roumanie	25	Maroc	91
Bulgarie	11	Algérie	33
Italie	7	Tunisie	19
Espagne	7	Egypte	2
Pologne	7	Libye	1
France	5	Afrique de l'Ouest	71
Portugal	5	Guinée	22
Tchèque	2	Sénégal	8
Autre (P-B, Suède)	2	Nigéria	6

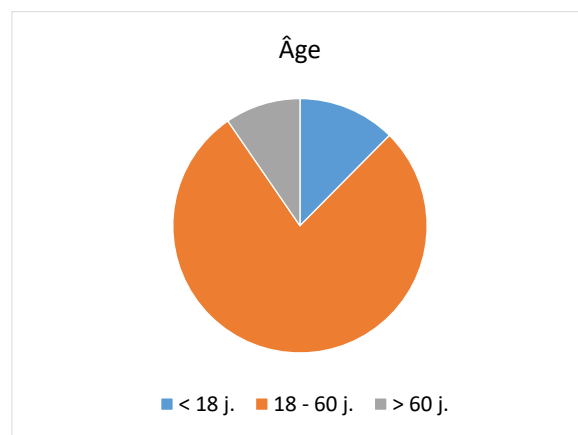
Hors Union Européenne	105	Ghana	6
Ukraine	49	Côte d'Ivoire	5
Albanie	17	Niger	5
Arménie	9	Togo	5
Russie	5	Mauritanie	5
Turquie	5	Burkina Faso	3
Macédoine	4	Gambie	3
Géorgie	3	Bénin	2
Moldavie	3	Sierra Leone	1
R.F. Kosovo	3	Afrique centrale	65
Monténégro	3	RD Congo	28
Serbie	2	Cameroun	19
Autre (Azerbadjan, Biélorussie)	2	Rwanda	6
AZIË (Midden-Oost begrepen)	58	Angola	6
Syrie	10	Burundi	4
Iran	7	Autre (Gabon, Afr. centrale)	2
Inde	7	Afrique de l'Est	33
Palestine	6	Erithrée	18
Pakistan	5	Soudan	6
Liban	5	Somalie	4
Irak	5	Tansanie	2
Afghanistan	3	Autre (Zambie, Madagascar, Kénia)	3
Philippines	2	AMERIQUE	45
Israël	2	Inconnu	1
Autre (Chine, Tibet, Arabie-S., Mongolie, Bangladesh, Jordanie)	6	Amérique du Sud	37
		Brésil	20
		Colombie	4
		Pérou	3
		Vénézuela	3
		Equateur	2
		Bolivie	2
		Autre (Chili, Suriname, Paraguay)	3
		Amérique centrale	6
		El Salvador	4
		Autre (Guatemala, Cuba)	2
		Amérique du Nord	1
		Etats-Unis	1

ÂGE ET SEXE



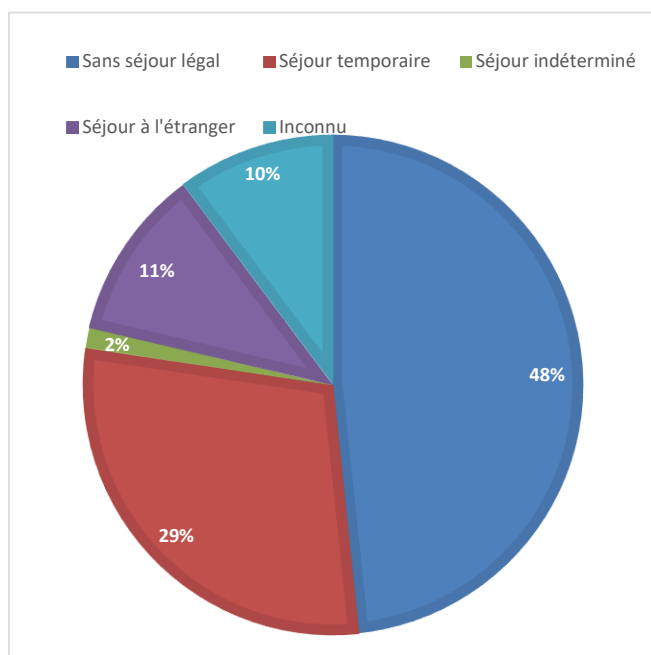
Depuis 2018, nous recevons chaque année plus de demandes pour des hommes en séjour précaire que pour des femmes dans la même situation. Nous n'avons pas vraiment d'explication à cela mais peut-être est-ce dû au fait que les migrants en transit, les personnes sans domicile fixe, etc., c'est-à-dire qui vivent dans des situations qui rendent l'accès aux soins difficile sont principalement des hommes.

Par rapport à l'année dernière, il n'y a pas de différences significatives liées à la catégorie d'âge.



STATUT DE SEJOUR

Comme les années précédentes, nous recevons la plupart des demandes de personnes en séjour illégal ou pour leur compte. Il y a en outre un pourcentage important de personnes ayant un droit de séjour limité, essentiellement des demandeurs de protection internationale.

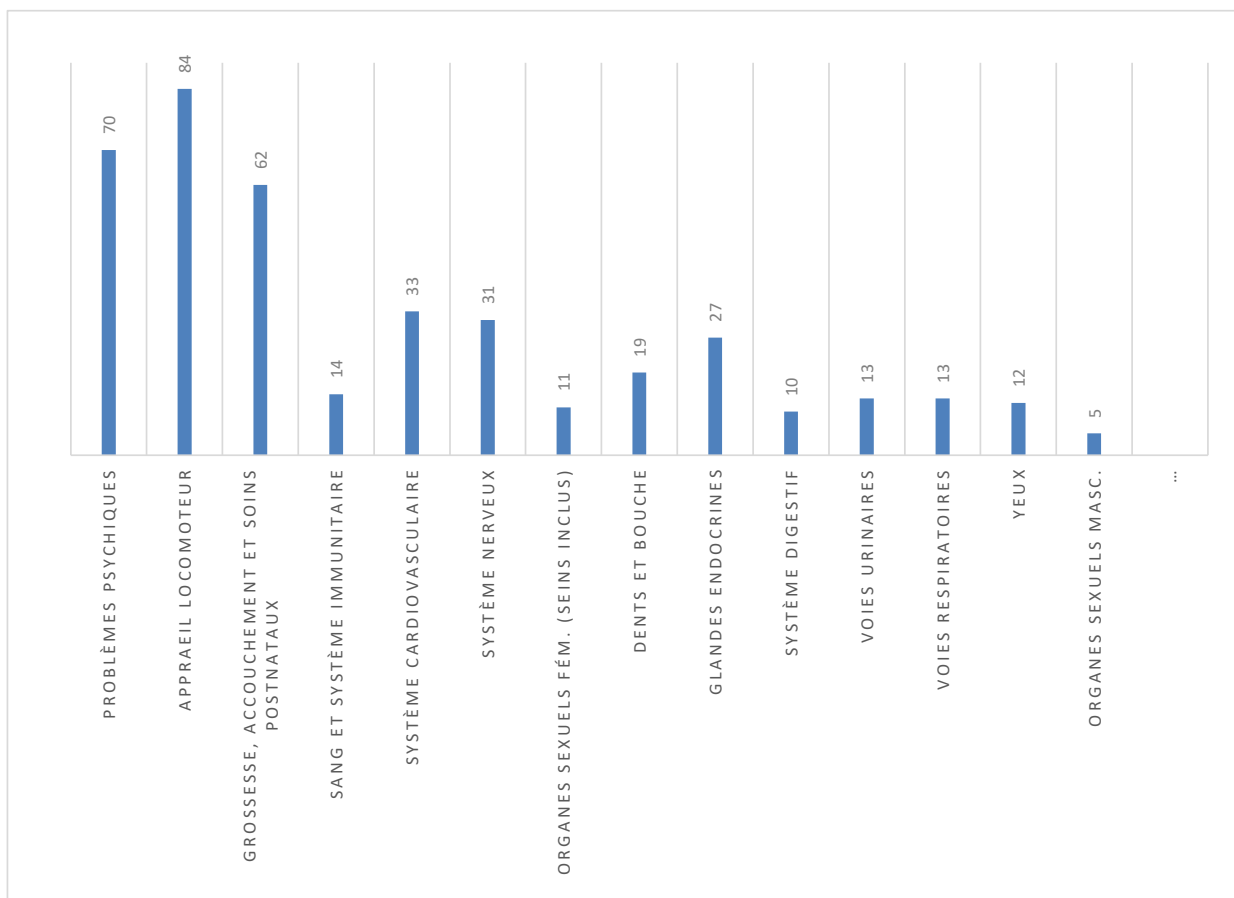


Il existe de légères différences par rapport à l'année 2021 en ce sens qu'il y a une légère baisse concernant le statut « sans séjour légal » (-4 %) et les personnes résidant à l'étranger (-4 %). En revanche, les demandes concernant des personnes ayant une autorisation de séjour limité ou illimité et la catégorie « inconnu » sont en augmentation.

THEMATIQUE MEDICALE

Le graphique ci-dessous donne une idée des problèmes médicaux pour lesquels Medimmigrant a été contacté le plus souvent. Le trio de tête reste inchangé en 2022 (troubles appareil locomoteur, grossesse et problèmes psychologiques), mais l'ordre a changé. Ces trois rubriques représentent ensemble 52 % des problèmes médicaux connus (+ 7 % par rapport à l'année précédente). Dans le trio de tête, nous avons été remarquablement plus contactés cette année pour des personnes souffrant de problèmes de motricité.

Notre système d'enregistrement contient également des données sur un certain nombre de maladies spécifiques. Nous avons été contactés 59 fois pour des personnes atteintes d'un cancer, 28 fois pour un diabète, 15 fois pour le VIH/sida, 8 fois pour une tuberculose, 8 fois pour une hépatite.



INTERVENTION DU FONDS MEDICAL

Comme on a pu le lire dans le rapport annuel 2019, en janvier de cette année-là, le responsable de la Porte d'Ulysse (la Plateforme bruxelloise de soutien aux réfugiés), qui accueille les migrants en transit, nous a demandé d'intervenir dans les frais de médicaments de ces personnes. Étant donné la charge financière de l'intervention sous cette forme, et eu égard au caractère temporaire de l'engagement, le conseil d'administration a décidé de mettre fin à la collaboration sous cette forme le 30 juin 2020, tout en promettant de poursuivre les interventions en faveur de cette organisation, mais uniquement sur la base de cas concrets. En 2021, nous sommes intervenus 64 fois dans le paiement de prestations médicales ou pharmaceutiques, dont 41 fois à la demande de la Plateforme. Pour l'année 2022, on constate que les interventions de notre fonds médical ont globalement diminué. Parmi ces interventions, 36 (sur un total de 58) ont eu lieu à la demande de la Plateforme, ce qui, exprimé en pourcentage, reste considérablement élevé. Fin 2023, nous devrions avoir mis la dernière main à une nouvelle note interne contenant des informations sur nos conditions d'intervention et la portée de cette intervention.

'95	'99	'01	'05	'06	'09	'11	'13	'15	'17	'19	'20	'21	'22
37	319	93	22	16	29	25	32	55	33	40	54	64	58

Notre fonds médical est intervenu dans le paiement :

- d'un spécialiste travaillant dans un hôpital (7 fois) ;
- d'un généraliste (1 fois) ;
- d'une garde médicale (1 fois) ;
- d'un kinésithérapeute (2 fois) ;
- d'un pharmacien (47 fois).

Comme les années précédentes, nos interventions concernent le plus souvent des frais de médicaments.

6. L'ASBL MEDIMMIGRANT

SOUTIEN FINANCIER

Le 21 janvier 2022, le Collège de la Commission communautaire flamande (VGC) a octroyé, sur proposition du membre du Collège chargé de la Santé, une enveloppe de 104.000 euros pour le fonctionnement général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 2.000 euros pour le fonds médical, payable sur facture, pour la même période.

Le 1^{er} septembre 2022, le Collège réuni de la Commission communautaire commune (Cocom) a décidé d'octroyer une subvention de 88.000 euros à l'asbl Medimmigrant pour l'année 2021 pour le fonctionnement général.

Le 7 juillet 2022, le gouvernement bruxellois a donné son accord sur la procédure de prolongation des subsides accordés aux lauréats de l'appel à projets. Cela représente une intervention de 30.000 euros pour un projet dans le cadre du plan bruxellois de sécurité et de prévention : soutien juridique aux personnes en séjour illégal en lien avec l'accès aux soins de santé.

Medimmigrant remercie chaleureusement la VGC, la Cocom et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour leur soutien financier et leur confiance. Ce soutien financier a permis à Medimmigrant de fonctionner à nouveau avec des effectifs optimaux de 2,5 ETP.

En 2022, Medimmigrant s'est entretenue avec le fonctionnaire dirigeant et gestionnaire de dossier de la VGC concernant le choix politique de transférer le financement de Medimmigrant à la Cocom à partir de l'année 2023. Une réunion avec des responsables de la Cocom à ce sujet a aussi été organisée. Medimmigrant remercie la VGC pour ses années de soutien et la Cocom pour son accueil chaleureux et sa promesse de maintenir ce soutien en 2023 pour un montant égal à celui octroyé par les deux Commissions communautaires.

MEMBRES DU PERSONNEL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU PERSONNEL

- Veerle Evenepoel, en service depuis le 1^{er} mars 2001, coordinatrice depuis le 1^{er} décembre 2008 (80 %) ;
- Stéphanie Jassogne, en service depuis le 11 février 2010, collaboratrice (70 %) ;
- Katrijn Vanhees, en service depuis le 19 août 2019, collaboratrice (100 %, à partir de septembre 2022 : 80 %). Katrijn a été remplacée par Ellen De Leener entre le 14 février et le 15 septembre.

En 2022, Medimmigrant a bénéficié, de mars à juin, de l'aide d'Elisabeth Devreese, stagiaire en travail social de la haute école Artevelde (Gand).

En 2022, nous avons réussi à organiser des réunions d'équipe presque chaque semaine.

Il est également très important que le personnel se forme continuellement sur les thématiques juridiques et sociales que nous traitons. En 2022, il a notamment participé aux formations suivantes :

- Chaire Droit de la migration et des migrants : séance 3 – Droits des enfants, droits sociaux et statut d'apatride ;
- Formation sur le droit de séjour et les droits sociaux des MENA à l'All ;
- Réunion d'information sur le projet ICAM (alternatives à la détention) donnée par l'OE ;
- Présentation, par la Cocom, du nouveau plan social-santé intégré ;
- Séance d'information de l'Union des villes et communes flamandes sur la « nouvelle stratégie d'offre médicale préventive aux réfugiés ukrainiens » ;
- Accès aux soins de santé mentale à Bruxelles, organisé par Brusano ;
- Atelier à l'ASBL Culture et santé sur « l'origine des mutualités » ;
- Présence à l'activité de Pagasa à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Cours de français empathique (quatre soirées) organisé par la Huis voor Gezondheid.

Le service externe de prévention et de protection au travail Mensura nous a rendu visite le 15 mars 2022 et a formulé quelques suggestions pour rendre le travail chez Medimmigrant encore plus « sûr ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration soutient et dirige l'asbl. En 2022, il s'est réuni en février, juin et octobre. L'assemblée générale s'est tenue quant à elle le 10 mars 2022. Le conseil d'administration se composait en 2022 des membres suivants :

- Louis Ferrant - président
- Katleen Goris
- Sebastiano Guzzone
- Fancisca Rissland
- Berlinda Tillie
- Jozefien Vanhees
- Nele Verbist

Medimmigrant – Rue gaucheret 164 - 1030 Bruxelles

MEDIMMIGRANT



avec le soutien de

